

UN1TÉ



PARIS 2024



JOP 2024

GROUPE DE TRAVAIL

RÉUNION N°12 / 16-05-2024

COMPTE-RENDU



La DCIS est venue présenter son dispositif à savoir :

- L'organisation et la gestion des renforts Européens (Traité de Prüm) et non-Européens
 - = Hébergements – Engagements des agents pendant 3 semaines
- Mise en place du Centre de Coopération Internationale (C.C.I.)
 - = Informer les représentants des services étrangers sur la situation sécuritaire
 - = Assurer le partage et la diffusion d'informations touchant à la sécurité des ressortissants des pays représentés sur le territoire
 - = Contribuer à l'information des autorités nationales sur l'ensemble des évènements en lien avec la sécurité des JOP

La France a demandé 2304 renforts étrangers auprès de 46 pays.

À cette heure, la DCIS a reçu 1500 retours de renforts de 44 pays.

Les renforts étrangers seront toujours accompagnés sur le terrain. Pour l'armement de ces derniers, un décret est en cours d'analyse au Conseil d'État.

Un dernier point reste à finaliser sur l'arrivée d'Unités Cyno étrangères.



À la suite de cette présentation, l'Administration nous rappelle que l'objectif de la réunion de ce jour est de faire un point sur les spécialistes, à savoir :

- Motocyclistes
- SIC
- Tireurs Points Hauts
- Plongeurs
- Unités Cyno
- Opérateurs LAD
- BIVP
- Opérateurs PFAU
- Équestres
- CRS MONTAGNE
- Fluviale

Un groupe de travail concernant l'engagement des Opérateurs LAD et les Unités Cyno sera dédié.

Les spécialistes pourront être engagés à :

- la mission (ex : Opérateurs LAD / Unités Cyno)
- la vacation



Concernant certaines spécialités et/ou unités, l'Administration nous communique les horaires et cycles de travail suivants :

- Unité Équestre : vacation de 11h08 avec un engagement de 5 heures.
- Opérateurs radio : vacation de 12h08
- Opérateurs PFAU : 6h20 - 14h30 / 14h20 – 22h30 / 22H20 – 6H40
- Agents de la PTS : 5/1
- Agents de la DNPJ : 5/1
- Agents de la BIVP : 1/1 (toujours à l'étude)
- Agents Tireurs Points Hauts : Engagés en fonction des épreuves
- Agents Intervenant sur les Points Hauts : 7h30 – 15h00 et 15h30 – 23h00

Les « Nuiteux »

La part des effectifs demandée pour la nuit est de 40%.

Beaucoup de questions restent sans réponse et nécessiteront des arbitrages DGPN.

Le sujet « nuiteux » sera approfondi lors des prochaines réunions.



Mission Déminage (E.O.R)

Les textes n'ont pas encore été publiés, mais il est déjà établi qu'il s'agira d'une vacation d'une durée de 5h, rémunérée 130€ (possibilité de faire 2 vacations/jour),

L'appel à volontariat d'agents administratifs (préfecture et PN) est finalisé et 194 volontaires sont répartis de la façon suivante :

- Nice : 14 agents préfecture / 10 police nationale
- Marseille : 16 agents préfecture / 14 police nationale
- Bordeaux : 22 agents préfecture / 8 police nationale
- Châtelleraut : 5 agents préfecture / 2 police nationale
- St Étienne : 15 agents préfecture / 10 police nationale
- Lyon : 18 agents préfecture / 10 police nationale
- Nantes : 15 agents préfecture / 14 police nationale
- Lille : 14 agents préfecture / 10 police nationale

Dispositif opérationnel

Concernant les rythmes de travail et horaires des renforts de la grande couronne rien n'est arbitré à cette heure.

L'impossibilité juridique d'héberger ces renforts nécessite une réflexion sur l'emploi et le temps de travail.



La logistique (hébergement et restauration)

Le bloc missionnel pour la première phase en phase « rooming ». Chaque référent zonal a accès aux enregistrements des renforts et la réparation de ces derniers dans les hébergements.

Le bloc missionnel pour la deuxième phase est quasiment terminé et passera prochainement en phase « rooming ».

Santé, Social et Indemnitaire

L'aspect Santé est traité selon 2 axes :

- Points de Soins :
 - = Plots Logistiques
 - = Points repos
 - = Points Sapeurs-Pompiers
 - = Points Sécurité Civile
- Protocoles :
 - = Opérationnels (gestion des blessés...)
 - = Administratifs (gestion des déclarations)

L'aspect Indemnitaire :

Un arbitrage a été donné aux questions suivantes :

- Prime OPJ : Un OPJ volontaire pour une mission V.P. ou autre mission que l'investigation ne perdra pas sa prime.
- Prime « Vie chère » : Les renforts ultramarins se déplaçant à Paris au mois d'août ne perdront pas la prime
- Prime JOP : Un agent malade pendant la période JOP perdra le bénéfice de la prime JOP.



La circulaire relative à la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires pour la période J.O.P. est rédigée et à la relecture. Elle devrait être publiée dans les prochaines semaines.

Concernant les PA et les PATS, le projet de texte spécifique permettant l'indemnisation des Heures Supplémentaires est à la relecture.

Informations des personnels

- La Foire Aux Questions (FAQ) est attractive. La 6ème mise à jour sera publiée mardi 21 mai prochain.
- Livret d'accueil en cours de réalisation : Il sera mis à disposition en ligne sur l'intranet une fois terminé.
- La ligne d'urgence JOP sera en fonction du 28/06 au 09/09
 - = Ligne généraliste capable de répondre à tout
 - = Une adresse mail également à disposition.

Prochaine réunion, le 31 mai 2024 à 9h30